

Jeudi 25 mars 2010

## Nomination d'un membre de la Cour des Comptes - Mme Rasa Budbergytė

P7\_TA(2010)0075

### Décision du Parlement européen du 25 mars 2010 sur la nomination proposée de Rasa Budbergytė comme membre de la Cour des comptes (C7-0018/2010 – 2010/0806(NLE))

(2011/C 4 E/14)

(Consultation)

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C7-0018/2010),
- vu l'audition, par la commission du contrôle budgétaire, lors de sa réunion du 15 mars 2010, de la candidate proposée par le Conseil aux fonctions de membre de la Cour des comptes,
- vu l'article 108 de son règlement,
- vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A7-0039/2010),

A. considérant que Rasa Budbergytė remplit les conditions prévues par l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

1. rend un avis favorable sur la proposition de nommer Rasa Budbergytė membre de la Cour des comptes;
2. charge son Président de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.

---

## Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Mme Kersti Kaljulaid

P7\_TA(2010)0076

### Décision du Parlement européen du 25 mars 2010 sur la nomination proposée de Kersti Kaljulaid comme membre de la Cour des comptes (C7-0016/2010 – 2010/0804(NLE))

(2011/C 4 E/15)

(Consultation)

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C7-0016/2010),
- vu l'audition, par la commission du contrôle budgétaire, lors de sa réunion du 16 mars 2010, de la candidate proposée par le Conseil aux fonctions de membre de la Cour des comptes,

Jeudi 25 mars 2010

- vu l'article 108 de son règlement,
  - vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A7-0045/2010),
- A. considérant que Kersti Kaljulaid répond aux conditions fixées par l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
1. rend un avis favorable sur la nomination de Kersti Kaljulaid comme membre de la Cour des comptes;
  2. charge son Président de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.

---

### **Nomination d'un membre de la Cour des comptes - M. Igor Ludboržs**

P7\_TA(2010)0077

#### **Décision du Parlement européen du 25 mars 2010 sur la nomination proposée d'Igors Ludboržs comme membre de la Cour des comptes (C7-0017/2010 – 2010/0805(NLE))**

(2011/C 4 E/16)

(Consultation)

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C7-0017/2010),
  - vu l'audition, par la commission du contrôle budgétaire, lors de sa réunion du 16 mars 2010, du candidat proposé par le Conseil aux fonctions de membre de la Cour des comptes,
  - vu l'article 108 de son règlement,
  - vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A7-0040/2010),
- A. considérant qu'Igors Ludboržs remplit les conditions établies à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
1. rend un avis favorable sur la proposition de nommer Igors Ludboržs membre de la Cour des comptes;
  2. charge son Président de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.
-